

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que les listes électorales pour les **élections européennes du 9 juin 2024** ont été arrêtées provisoirement en date du 15 avril 2024.

Les listes sont déposées à l'inspection du public au « Biergercenter » de la commune de Walferdange du **16 au 23 avril 2024 inclus**.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu et ceci jusqu'au **23 avril 2024 inclus**.

Tout citoyen est invité de produire jusqu'au **23 avril 2024 inclus**, et contre récépissé, les titres de ceux qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Les citoyens qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes, mais qui en vertu de la loi peuvent participer aux élections, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au collège des bourgmestre et échevins par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux respectifs.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber